

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 18 décembre 2023**DÉLIBÉRATION n°2023-114**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 8 décembre 2023.

Point de l'ordre du jour :

7.1. Modification d'une charge de vice-présidence

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération n°2020-72 du conseil d'administration du 3 décembre 2020,

Exposé de la décision :

Par la délibération susvisée, une charge de vice-présidence en charge de la vie de campus et de la culture a été créée. Il est proposé d'étendre cette charge aux « sciences avec et pour la société ».

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du nouvel intitulé de la vice-présidence : vice-présidence en charge de la vie de campus, de la culture et des sciences avec et pour la société.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions :	0
Quorum : 18	Votants :	24
Membres présents : 14	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés : 10	Votes exprimés :	24
Total des membres présents et représentés : 24	Majorité requise :	13
	Pour :	24
	Contre :	0

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI